

-Nombre de visites de conformités pénales en 2019 : **3891**, soit

- **3677** dépanneurs, tabagies, épiceries
- **214** boutiques spécialisées de cigarettes électroniques

-**469** infractions ont été constatées

-**529** détaillants ont été reconnus ou ont plaidé coupable et se sont vu imposer une amende au cours de l'année 2019, toutefois ces jugements et amendes sont pour la grande majorité pour des infractions constatées pour les années antérieures.

-**35** demandes de suspension de droit de vente pour trois mois et 1 an ont été traitées par la direction des inspections et des enquêtes du MSSS. Veuillez communiquer avec Revenu Québec pour connaître la date de leur entrée en vigueur. Il s'agit encore là de suspension faisant suite à une infraction pour les années antérieures.